

COMMUNE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE LES ESCALDES

L'an deux mille douze et le 05 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve les Escaldes, dûment convoqué le 26 mars 2012, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène JOSENDE Maire.

Etaient présents : Hélène JOSENDE, Paul SIOURAC, Jacques BOMPIEYRE, Gaby FORNONI, Jean PUNZANO, Chantal FRENZ, Gérard HUBERT, Marie-Andrée TOUSSAINT,

Absents excusés :

Monsieur René GARRIGUE donne procuration à Madame Chantal FRENZ

Monsieur Francis VIGO donne procuration à Monsieur Gérard HUBERT

Mmes Sandrine PIROF, Marie-José ESTEVA, Mr Thierry BOURGADE

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint a été élu secrétaire de séance.

1- Comptes administratifs 2011 :

Délibération N°2012-04-007

Monsieur jacques BOMPIEYRE Adjoint aux finances présente le résultat des comptes administratifs 2011 des différents budgets communaux.

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité

2 – COMPTES DE GESTION 2011 :

Délibération N°2012-04-008

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestions de l'année 2011.

Le Conseil Municipal après consultation, déclare que les comptes de gestions dressés par le comptable public pour l'année 2011 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2011 :

Délibération N°2012-04-009

Le Conseil municipal après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 exposé par Monsieur jacques BOMPIEYRE Adjoint aux finances ; constatent que les comptes administratifs présentent un excédent de fonctionnement.

Budget principal : + 113 257.02 €

Budget Annexe Camping Sol I Neu : + 24 114.33 €

Le Conseil Municipal affecte les résultats 2011 suivant délibération ci-dessus énumérée.

4 – BUDGETS PRIMITIFS 2012 :

Madame le Maire propose les budgets primitifs 2012 qui ont été vus en commission des finances du 16 mars 2012.

Les budgets sont votés à l'unanimité

5 – TAUX D'IMPOSITION 2012 :

Délibération N°2012-04-010

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint aux finances présente au conseil municipal pour l'exercice 2012 les taux des taxes de la fiscalité directe locale, nécessaire à l'équilibre budgétaire.

Taxe habitation : 15,72 % - taxe foncière bâtie : 8,38 % - taxe foncière non bâtie : 47.35 % - contribution foncière des entreprises : 39,78 %.

6 – Subventions aux associations :

Délibération N°2012-04-011

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint aux finances informe les conseillers municipaux des besoins des associations en matière de subvention municipale pour l'année 2012 et dresse un tableau récapitulatif annexé à la délibération.

Le conseil municipal délibère favorablement

7 – suppression des postes d'enseignement dans les hauts cantons :

Délibération N°2012-04-001

Madame le Maire rappelle au conseil municipal des diverses manifestations relatives à la suppression de neuf postes dans l'enseignement sur les hauts cantons et demande via une délibération de soutenir ces actions.

Le Conseil Municipal à l'unanimité délibère favorablement.

8 – SPANC 66 – SIAEPA La Solane :

Délibération N°2012-04-002

Madame le Maire souhaite faire adhérer le Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable et Assainissement de la Solane au Service Public d'Assainissement Non Collectif en lieu et place de la commune.

Avis favorable du conseil municipal.

9 – Syndicat Intercommunal des langues catalanes et occitanes :

Délibération N°2012-04-003

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'un Syndicat intercommunal des langues catalanes et occitanes.

Avis favorable du conseil municipal.

10 – Marché A Procédure Adapté (MAPA) :

a - Délibération N°2012-04-004

Lancement d'un MAPA pour la création d'un local archives au sein des services administratifs.

Coût estimé des travaux : 16 400 € HT

Avis favorable du conseil municipal.

b - Délibération N°2012-04-005

Lancement d'un MAPA pour l'aménagement intérieur d'une réserve dans le bâtiment mairie administratifs.

Coût estimé des travaux : 36 500 € HT

Avis favorable du conseil municipal.

c - Délibération N°2012-04-006

Lancement d'un MAPA pour l'acquisition d'un camion VL avec benne.

Coût estimé de l'acquisition : 29 000 € HT

Avis favorable du conseil municipal.

11 – vente terrain Commune/Alain PETIT & Colette FONTENEAU :

Délibération N°2012-04-012

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Monsieur Alain PETIT et Mme Colette FONTENEAU propriétaires de la parcelle C1146 sur le lotissement communal Saint-Martin qui souhaite élargir l'entrée de sa propriété par une bande de terrain de 68 m² sur le terrain communal cadastré C 1458.

Le prix de vente de cette parcelle a été fixé à 1 €.

Le conseil municipal délibère favorablement.

12 – Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Délibération N°2012-04-013

Le plan communal de sauvegarde est un document obligatoire qui doit être élaboré pour toute commune soumise à un plan particulier d'intervention (PPI) en aval du barrage des bouillouses.

Ce document reste indispensable afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population.

La réalisation de ce PCS se ferait en collaboration avec les communes de Bourg-madame, Dorres et Ur.

Le conseil municipal délibère favorablement.

Fin de la séance à 20 heures 15 .